



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

futur projet de loi bioéthique

Question au Gouvernement n° 1545

Texte de la question

FUTUR PROJET DE LOI BIOÉTHIQUE

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Touraine.

M. Jean-Louis Touraine. Madame la ministre des solidarités et de la santé, j'ai présenté ce matin le rapport de la mission d'information sur la révision de la loi relative à la bioéthique. Il intervient au terme d'un travail de plusieurs mois, conduit avec notre collègue, le président Xavier Breton, pendant lequel des débats apaisés ont pu avoir lieu, sur des thèmes très divers. Si des opinions variées ont pu être exprimées, elles l'ont toujours été dans la courtoisie et le respect mutuel.

Il en résulte un document et, surtout, 60 propositions, qui essaient de poursuivre dans cette voie française de la bioéthique, laquelle cherche à ne pas tomber dans la frilosité excessive, ni dans la témérité insupportable.

Cette voie moyenne, qui permet d'intégrer les progrès médicaux et scientifiques, donne la possibilité d'avancer, non seulement en termes de procréation et d'extension de celle-ci, ou d'accès aux origines pour les enfants nés d'un tiers donneur, mais aussi sur les questions de transplantation d'organes, et de recherche sur l'embryon ou les cellules souches.

Dans tous ces domaines, comme pour les nouveaux secteurs qui ont été ouverts, par exemple en matière d'intelligence artificielle, les propositions sont à présent nombreuses, montrant une volonté d'avancer dans chacun de ces domaines.

M. le Premier ministre a annoncé des séminaires, auxquels seront conviés les députés et sénateurs qui désirent des informations complémentaires. Madame la ministre, je crois que vous présenterez un projet de loi au printemps, dont nous débattons par la suite. Je souhaiterais que vous nous précisiez le calendrier de ces travaux communs. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM et sur quelques bancs du groupe MODEM.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé. Je tiens d'abord à vous remercier pour la qualité des travaux que vous avez réalisés, dans le cadre de cette mission parlementaire, car je sais que vous avez animé de nombreux débats et conduit plus de 65 auditions.

Je rappelle que le rapport de cette mission s'ajoute à d'autres rapports, ceux du Conseil d'Etat, des états généraux de la bioéthique, du Comité consultatif national d'éthique et de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. Ses conclusions nous permettront de nourrir cette loi.

Le Gouvernement a décidé de proposer aux parlementaires des deux chambres des séminaires de travail dans les deux mois qui viennent. À partir de fin janvier, nous avons prévu quatre séminaires, ouverts à tous les parlementaires qui le souhaitent, que nous animerons, avec la garde des sceaux, Nicole Belloubet, et avec la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Frédérique Vidal, sur quatre thématiques : procréation médicalement assistée – ouverture de la PMA à toutes les femmes, PMA post-mortem, congélation d'ovocytes ; recherche sur l'embryon ; filiation et levée de l'anonymat des donneurs de gamètes ; génétique préconceptionnelle, prénatale, en population générale.

Nous organisons ces séminaires pour donner le cadre légal, afin d'informer les députés et les sénateurs qui le souhaitent sur l'existant, les conclusions des rapports et les enjeux scientifiques inhérents à ces thématiques, comme les enjeux d'avenir.

Nous souhaitons que ces débats avec les parlementaires permettent également de mieux appréhender ces questions, dans un contexte apaisé et respectueux du droit de chacun. Je souhaite naturellement que les participants à ces débats, ouverts à tous, soient les plus nombreux possible. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM et sur quelques bancs du groupe MODEM.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Touraine](#)

Circonscription : Rhône (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1545

Rubrique : Bioéthique

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [16 janvier 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [16 janvier 2019](#)